



Crédits
d'eau

CE



National Ecocredit
1100, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 1310
Montréal (Qc) H3B 4N4
Tel. : (514) 871-5335
www.nationalecocredit.com

La rareté de l'eau menace notre habitat, notre économie et notre société car elle se traduit par de réelles pénuries en raison des coûts de production et de distribution d'eau douce. Si la tendance se maintient, 2,8 milliards de personnes seront en manque d'eau absolu d'ici à 2025 et les deux tiers de la population mondiale seront en état de stress hydrique. La rareté de l'eau est un problème directement attribuable aux changements climatiques.

Réserves d'eau

La rareté de l'eau menace notre habitat, notre économie et notre société car elle se traduit par de réelles pénuries en raison des coûts de production et de distribution d'eau douce. Si la tendance se maintient, 2,8 milliards de personnes seront en manque d'eau absolu d'ici à 2025 et les deux tiers de la population mondiale seront en état de stress hydrique. La rareté de l'eau est un problème directement attribuable aux changements climatiques.

La pluie est la principale source d'eau douce. Les deux tiers des précipitations, absorbées par le sol, sont utilisées par les espèces végétales. Seul un dixième de l'eau douce se transforme en eaux de ruissellement accessibles et en nappes d'eau souterraines. L'eau douce est par conséquent une précieuse ressource.

Au sujet des CE

On désigne sous l'acronyme CE les « crédits d'eau ». Le programme de CE est un programme d'échanges non obligatoire inspiré d'initiatives et d'expériences réalisées en Californie, un État très affecté par la rareté de l'eau. Les CE sont des produits financiers résultant d'un mécanisme où deux parties concluent des ententes. D'une part, en aval, des consommateurs d'eau ou des organisations désireuses de réduire leur impact négatif sur l'eau et d'autre part, en amont, des promoteurs de projets capables de réduire considérablement leur consommation d'eau. Une fois quantifiées, surveillées et vérifiées, ces réductions, évaluées par rapport à un scénario de référence ou aux pratiques courantes, donnent lieu à l'émission de CE.

Les CE sont des paiements incitatifs découlant d'achats non obligatoires destinés à encourager et à appuyer les activités de gestion durable de l'eau, activités qui sont rarement reconnues ou récompensées dans une société qui n'imaginait pas, jusqu'ici, que l'eau douce puisse avoir une valeur financière. Par le biais de ces incitatifs financiers, le programme de CE aide les petites et moyennes entreprises, les agriculteurs et les collectivités (notamment les municipalités) à mettre en œuvre des programmes de conservation de l'eau. Le programme protège donc nos ressources en eau et profite à tous.

Comment le programme fonctionne-t-il?

Le programme de CE fonctionne sur le même principe que les crédits carbone. Le système mesure le volume d'eau douce économisé, conservé ou recyclé par un promoteur de projet, au moyen de méthodes reconnues et en comparaison avec un scénario de référence et avec les pratiques généralement admises. Chaque litre d'eau douce non utilisé équivaut à un CE. Les CE sont des éléments de l'environnement qui peuvent être enregistrés et dont on peut suivre l'évolution dans des registres de produits de base particuliers, comme Markit ou Cool Action Project Registry. Les CE peuvent être librement échangés sur le marché hors cote. Le volume d'eau douce économisé est calculé à des dates prédéterminées et les résultats ouvrent annuellement droit à des CE. Il est possible d'obtenir des CE, rétroactivement, jusqu'en 2008.

Genres de projets admissibles

Sont admissibles tous les projets qui permettent des économies d'eau douce, qui ne sont pas obligatoires et qui affichent des surplus par rapport à la pratique courante pour une verticale donnée. Au Canada, des initiatives comme la ventilation de serres, la culture hydroponique, certaines méthodes de drainage, le recyclage et la recirculation de l'eau, la faible consommation d'eau et la réfection des conduites d'adduction d'eau municipales sont considérées comme des projets admissibles.

Prix

Les CE sont échangés en fonction du nombre de litres d'eau douce économisés. L'approche exacte permet d'obtenir un meilleur quantum que la méthode indirecte. La formule est la suivante :

Quantité totale nette des réductions X Prix par CE
Par litre

Processus de qualification

Pour être admissible au programme de CE, le promoteur de projet doit fournir soit une déclaration vérifiée des projets durables d'utilisation efficace de l'eau (méthode indirecte) soit un rapport quantitatif sur la réduction de la consommation d'eau.

Ces rapports doivent être vérifiés par un vérificateur autorisé en matière de CE avant d'être inscrits au registre des projets. Les CE sont échangés par numéro de série.





Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

nationalecocredit.com

Tél. : (514) 871-5335

info@nationalecocredit.com